

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Réhabilitation et démolition partielle de halles industrielles, création d'un équipement et construction de 249 logements au 68 rue Emile Zola à la Courneuve et à Aubervilliers

Par arrêté en date du 20 mai 2022, Madame Le Maire d'Aubervilliers, Karine Franclot et par arrêté en date du 20 mai 2022, Monsieur Le Maire de la Courneuve, Gilles POUX ont ouvert la participation par voie électronique pour le projet de réhabilitation et démolition partielle de halles industrielles, la création d'un équipement et la construction de 249 logements au 68 rue Emile Zola à la Courneuve et à Aubervilliers.

### Du mercredi 15 juin 2022 au lundi 18 juillet 2022 inclus

Il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire PC n° 09300121A0094 valant autorisations de travaux AT n° 09302721A0090 déposé à Aubervilliers le 21 décembre 2021 et du permis de construire PC n° 09302721A0042 valant autorisations de travaux AT n° 09302721A0070 à 76 et AT n° 09302722A0001 déposé à la Courneuve le 23 décembre 2021, par la SCI La Fabrique des Cultures, société en cours d'immatriculation domiciliée au 22 place Vendôme 75001, PARIS et la SCCV La Fabrique des Cultures Habitat, société en cours d'immatriculation domiciliée au 121 avenue de Malakoff, 75116 PARIS, en vue de la réhabilitation et la démolition partielle de halles industrielles, pour la création d'un équipement et la construction de 249 logements au 68, rue Emile Zola à la Courneuve et à Aubervilliers.

L'unité foncière du projet étant située sur le territoire de la Courneuve et sur le territoire d'Aubervilliers, la procédure de participation par voie électronique est menée simultanément sur les deux communes.

La participation du public par voie électronique se tiendra durant 34 jours calendaires du mercredi 15 juin 2022 à 8h45 au lundi 18 juillet 2022 à 17h00.

Au moins 15 jours avant la date d'ouverture de la participation du public par voie électronique, un avis faisant connaître l'ouverture, son objet ainsi que les modalités de sa tenue, sera inséré en caractères apparents dans deux journaux publiés et diffusés dans le département (Le Parisien et Libération).

Au moins 15 jours avant le début de la participation par voie électronique, il sera également procédé à l'affichage de cet avis sur les panneaux administratifs des communes d'Aubervilliers et de la Courneuve et à sa publication sur les sites internet des deux communes ainsi que sur le site du projet.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet dédié : <https://www.registredemat.fr/ppvebabcock>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les participations et observations du public pendant la durée de la participation par voie électronique.

Le dossier sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de la participation par voie électronique au Pôle Administratif 1 Mécano – Service Territorial Urbanisme Réglementaire sis 3 mail de l'Egalité à la Courneuve aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h45.

Et, le dossier sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de la participation par voie électronique à la Direction de l'urbanisme réglementaire sise 120 bis rue Henri Barbusse à Aubervilliers aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi et vendredi : de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations sur des bornes informatiques qui seront mises à disposition au Pôle administratif Mécano 1 – Service Territorial Urbanisme Réglementaire sis 3 mail de l'Egalité à la Courneuve et à la Direction de l'urbanisme réglementaire sise 120 bis rue Henri Barbusse à Aubervilliers.

Les documents mis à disposition seront les suivants :

- Les arrêtés prescrivant l'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- L'avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique,
- L'ensemble des pièces composant les dossiers de permis de construire,
- L'étude d'impact,
- L'avis émis par l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et les avis émis dans le cadre de l'instruction du permis de construire,
- La réponse apportée par le pétitionnaire de la demande de permis de construire, à l'avis émis par l'autorité environnementale,
- La notice explicative sur la réglementation en matière de participation du public par voie électronique.

La synthèse des observations et propositions du public, qui ne pourra intervenir qu'au minimum 4 jours après la fin de la participation par voie électronique sera publiée pendant une durée minimale de trois mois sur les sites internet de la ville de la Courneuve et de la ville d'Aubervilliers.

Les personnes responsables du projet sont Monsieur Philippe JOURNO représentant la SCI La Fabrique des Cultures (société en cours d'immatriculation, domiciliée au 22 place Vendôme, 75001, PARIS) et Madame Sabine BENAICHE représentant La Fabrique des Cultures Habitat (société en cours d'immatriculation, domiciliée au 121 avenue de Malakoff, 75116, PARIS). Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès desdites sociétés aux adresses suivantes : [hfalck@compagniedephalsbourg.com](mailto:hfalck@compagniedephalsbourg.com) / [cquemeras@emerige.com](mailto:cquemeras@emerige.com)

Au terme de la participation du public par voie électronique, les décisions d'autorisation concernant les permis de construire pourront être prises par arrêtés des Maires.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage en mairie de La Courneuve et en mairie d'Aubervilliers jusqu'à la fin de la participation par voie électronique.

Le Service Territorial Urbanisme Réglementaire de La Courneuve est à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (Contact : Madame Claire GOUDOUR – Monsieur Thibault RABIER - tél. : 01.71.86.37.61/65).

La Direction de l'urbanisme réglementaire d'Aubervilliers est à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (Contact : Madame Lauriane PANGUI - Madame Audrey PARIS - tél. : 01.48.39.51.81).